

## Le mariage en rouge et blanc

La révision de la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre prochain autorise les officiers d'Etat civil à refuser des mariages suspects et même d'annuler des unions déjà célébrées. Une initiative parlementaire exige en outre que les futurs mariés présentent des papiers d'identités valables. Bref, la poursuite des abus vire à la chasse aux sorcières.

La Suisse n'est pas prête de ressembler à Las Vegas où l'on peut se marier en une heure. Pas question dans nos frontières de se passer la bague au doigt sans montrer patte blanche et, peut être bientôt, passeport à croix de la même couleur. Alors qu'il est encore aujourd'hui un droit garanti en toutes lettres par la Constitution fédérale, le mariage pourrait bientôt devenir un privilège réservé aux seules personnes séjournant légalement sur le territoire suisse.

Au nom de la lutte contre un nombre de mariages fictifs impossible à chiffrer, la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre pose un premier jalon vers l'inacceptable (cf. DP n° 1661). Elle modifie le Code civil pour permettre aux officiers d'état civil de refuser les unions suspectes. Les représentants de la pure Helvétie ne célébreront pas une union qui ne vise à l'évidence qu'à procurer à l'un des conjoints un précieux sésame pour rester à l'intérieur de nos barbelés. Si une alliance douteuse échappe à la vigilance des officiers d'état civil, un juge peut encore annuler ce faux mariage. Quant aux enfants nés de telles unions, ils ne méritent rien de moins que le statut de bâtards.

L'annulation du mariage mettra aussi fin au lien de filiation, pénalisant les enfants pour la faute de leurs parents. Une disposition que l'ancienne conseillère nationale libérale et professeure de droit Suzette Sandoz a qualifiée de «barbare».

La commission des institutions politiques du Conseil national ne s'arrête pas en si bon chemin. Sans attendre le résultat du scrutin du 24 septembre, elle a adopté une initiative parlementaire de Toni Brunner (UDC) qui exige des fiancés qu'ils présentent un passeport suisse ou, à défaut une autorisation de séjour ou un visa valables. Rien ne doit faire obstacle à l'expulsion du territoire suisse, pas même la volonté de vivre ensemble. Quant aux sans-papiers, leurs amours aussi seront clandestines. Cette révision du Code civil empêcherait même de se marier des fiancés désireux de mener une vie commune, en raison de leur statut en Suisse. Il ne s'agit plus de lutter contre les mariages blancs, mais bien de réserver le mariage à un cercle limité de personnes: une discrimination qui rappelle les pires heures de l'histoire.

(ad) Suite de l'article à la page 6

### Sommaire

Le rapport sur l'Europe du Conseil fédéral sent l'exercice scolaire.  
page 2

La formation souffre du malaise budgétaire de l'Etat.  
page 3

Les accords bilatéraux remplacent les négociations multilatérales à l'OMC.  
page 4

Les politiques économiques à la lumière de l'analyse comparée.  
page 5

Gays et lesbiennes veulent devenir mère et père.  
page 7

### Europe

Quel est le prix que nous acceptons de payer au titre de la solidarité européenne? Comment aménageons-nous notre fiscalité pour garantir le financement de nos assurances sociales? En dehors de ces deux questions la discussion sur le rapport du Conseil fédéral ne sera qu'académique.

Edito page 3

# Quelques extraits commentés du rapport du Conseil fédéral

Le rapport Europe 2006 propose de fonder la démarche non pas sur le choix «adhérer ou ne pas adhérer», mais de répondre à la question : qu'est-ce qui sert le mieux les intérêts du pays? C'est l'occasion de déclasser l'adhésion comme but stratégique et de la ramener au rang des options comparables.

Mais cette méthode ne nous vaut guère un approfondissement original. Les pages consacrées à l'EEE sentent l'exercice scolaire, voire scolastique, pour mise à l'épreuve des jeunes cadres du bureau de l'intégration.

En revanche, la signification et la faisabilité d'un accord d'association ne sont guère approfondies. Dans le paragraphe *Association bilatérale*, le Conseil fédéral déclare :

«Le contenu d'un accord-cadre, comme mentionné ci-dessus, pourrait toutefois également dépasser le simple réarrangement institutionnel, aussi utile soit-il, en y intégrant des valeurs ajoutées. Celles-ci consisteraient notamment en un renforcement du dialogue politique. En effet, la Suisse et l'UE n'ont jamais conclu d'accord politique malgré l'intensité de leurs relations bilatérales, contrairement à ce qui a été fait entre l'UE et de très nombreux autres pays. A travers leur institutionnalisation, les échanges entre la Suisse et l'UE s'en trouveraient ainsi améliorés et intensifiés. L'accord-cadre pourrait aussi servir de plate-forme pour le développement des relations futures entre la Suisse et l'UE. Un tel accord, s'il possédait ainsi un caractère évolutif et une dynamique propre tout en modifiant le cadre institutionnel et en renforçant les liens économiques et politiques, pourrait constituer un accord d'association au sens de l'article 310 du traité instituant la Communauté européenne (TCE).» (p.13)

Pourtant le 20 septembre 2002, en réponse à une interpellation de Barbara Polla, le Conseil fédéral déclarait : «Une analyse approfondie de l'opportunité et de la faisabilité d'une telle approche sera effectuée par le Conseil fédéral à l'occasion de la conclusion des Bilatérales II.»

Le rapport aurait été l'occasion de cet approfondissement. Que dalle!

## Le factuel non innocent

On connaît l'argumentaire des opposants à l'adhésion et au rapprochement : le coût de la contribution, la hausse des taux hypothécaires, donc du logement, etc. Dans la mesure où ces arguments sont estampillés du sceau du Conseil fédéral, ils prennent un poids d'autant plus fort. En ce sens, le factuel n'est pas innocent.

## Quelques échantillons

### *Politique monétaire*

Si la Suisse doit adhérer à l'euro, mais un «opting out» est peut-être négociable à l'exemple de la Suède, les conséquences seraient lourdes :

«Les taux d'intérêt à court terme nominaux seraient les mêmes en Suisse et dans le reste de la zone euro. La Banque nationale perdrait de ce fait la possibilité de réagir aux perturbations qui frapperaient la Suisse exclusivement. Pour les avoirs à plus long terme, une forte réduction, voire la disparition, de l'écart entre les taux d'intérêt nominaux interviendrait très vraisemblablement. La perte du «bonus» de taux d'intérêt entraînerait des coûts importants durant la phase de transition, en raison des répercussions négatives sur l'investissement. Dans une économie intensive en capital, des taux d'intérêt bas représentent un avantage comparatif important. L'ajustement des taux d'intérêt suisse sur les taux européens (plus élevés) exercerait un impact négatif sur l'activité économique. Cet impact négatif sur la production nationale devrait à plus long terme être compensé par une augmentation du rendement du capital résultant de la rationalisation des investissements.» (p.127)

### *Le secret bancaire*

C'est un point particulièrement délicat vu le poids de la place financière suisse.

Or la rédaction dite factuelle est particulièrement pessimiste, notamment en précisant que la Suisse devrait renoncer au principe de la double incrimination.

«La reprise de l'acquis communautaire en matière de coopération fiscale dans les impôts directs pourrait impliquer une modification substantielle de la politique suisse dans la mesure où des renseignements devront être échangés sans condition de double incrimination (abandon de l'exigence de la fraude fiscale). Néanmoins, il n'y aurait pas d'abandon automatique du secret bancaire de par le seul fait que la coopération fiscale est élargie. Dans le domaine de la fiscalité directe, la Suisse pourrait théoriquement adopter le standard de coopération le plus conservateur, tel que celui maintenu par d'autres Etats de l'UE (Luxembourg, Autriche) à l'heure actuelle. Les pressions sont toutefois constantes même au sein de l'UE pour que le secret bancaire ne soit pas un obstacle à l'échange de renseignements. De fait, le secret bancaire fiscal tel qu'il est défini par la législation suisse actuelle serait remis en question. Par ailleurs la reprise de l'acquis communautaire dans le secteur financier, en particulier des dispositions régissant le blanchiment d'argent, aboutirait à une extension en Suisse des délits justifiant l'entraide judiciaire et l'assistance administrative (soustraction fiscale notamment).»(p.126)

## Remarques sur la méthode

En cassant la mise en perspective, le factuel enferme le débat et donne un poids «officiel» à l'argumentaire des anti-européens. Le Conseil fédéral renvoie au débat parlementaire l'éclairage des choix. Mais, en fait, sa neutralité n'est pas méthodologiquement neutre. Il faudra le souligner.

D'où la nécessité (cf. édito en page 3) de reporter dans un premier temps l'action sur l'orientation de la politique intérieure. ag

# A la recherche des crédits de formation

Il y a trois ans, le Conseil fédéral avait montré beaucoup d'ambition en matière de formation et de recherche. Lors de la préparation du Message 2004-2007 en faveur de la formation, de la recherche de la technologie, il avait claironné sur tous les toits que la Suisse avait un urgent besoin d'«investissements dans la matière grise» et que formation, recherche et technologie étaient désormais des «ressources clefs» et des «enjeux capitaux». Et de proposer une croissance annuelle de 6% des crédits à la formation durant quatre ans, soit un peu plus de 17 milliards de francs.

Le soufflé est malheureusement retombé très vite. Le Parlement s'est aussitôt empressé de couper dans ces crédits, tout d'abord dans la discussion du message, puis, chaque année, lors de l'approbation du budget de la Confédération. Les chambres ne peuvent en effet pas se lier les mains en matière budgétaire, et rien ne les empêche de reprendre le lendemain ce qu'elles ont donné la veille. Au final, on est bien loin de l'augmentation célébrée et attendue: les fonds alloués couvrent à peine la croissance de dépenses courantes et l'«effort» frise le 0% en termes réels.

La mouture 2008-2011 du Message pour la formation, la recherche et l'innovation s'annonçait sous de meilleurs auspices.

En prélude à la votation de mai dernier sur les nouveaux articles constitutionnels, partis, syndicats et milieux patronaux ont annoncé ne pas vouloir répéter l'erreur des grandes promesses mal tenues. Economiesuisse, pourtant grande partisane des coupes dans les budgets publics, a donc souhaité une croissance annuelle d'au moins 6%, radicaux et PDC 8%, socialistes, syndicats et étudiants 10%. Avec de telles propositions, une large majorité semblait acquise pour de fortes hausses.

Mais c'est l'inverse qui se produit et le Conseil fédéral, loin de son élan de 2003, brise ces illusions. Avec le concours d'un Leuenberger qui, en tentant d'épargner son département pourtant lorgné par le plus en vue des trois coupeurs de tête, risque de perdre une bonne partie du crédit récemment regagné auprès de son parti, le trio Blocher-Merz-Schmid impose 4,5 misérables pour-cent. Autant dire rien. La formation n'est plus une priorité, mais un banal sujet d'arbitrages budgétaires. De nombreux secteurs verront leurs moyens régresser, à l'instar de la formation professionnelle, qui, à cause du chantier de mise en place de la nouvelle loi fédérale, aurait besoin d'au moins 6% d'augmentation pour seulement maintenir le niveau actuel. Parlementaires et partis, vite oublieux des coupes qu'ils ont obtenues dans les crédits précédents, sont atterrés.

Triste spectacle que celui d'un parlement qui doit s'insurger contre la décision de l'équipe qu'il a lui-même mise au pouvoir. A quand un programme à long terme, obligeant gouvernement et parlement? Peut-être ne mettra-t-il pas la formation au premier rang, mais au moins instaurera-t-il un peu de cohérence. jcs

Edito

## Europe, une option intérieure

Ce fut, en 1990, une belle invention de *La Distinction*, revue satirique éditée à Lausanne: une logomachine capable de rédiger les éditos de Jacques Pilet. Le Conseil fédéral pourrait acheter et adapter ce logiciel qui produirait pour les législatures à venir un rapport sur l'Europe. Il débiterait tout sur les diverses options, leurs avantages et leurs inconvénients, du point de vue de la démocratie directe, du fédéralisme, des acteurs économiques. Il conclurait que ce rapport qui se veut avant tout factuel devrait être propre à nourrir le débat. Et ainsi de suite, tous les quatre ans.

On trouvera en page 2 quelques remarques sur l'édition 2006 du rapport. Mais pour l'essentiel deux questions doivent être dégagées. Elles sont de vrais choix politiques, dont la réponse dépend de nous seuls et non pas d'une contrainte extérieure.

La première: quel est le prix que, pays riche, nous acceptons de payer au titre de la solidarité internationale, et plus particulièrement européenne? La seconde: comment aménageons-nous notre fiscalité pour garantir le financement de nos assurances sociales et exprimer, dans nos institutions, notre solidarité intérieure, non pas internationale mais nationale? Les deux questions sont étroitement liées.

Contre la modeste contribution versée par la Suisse aux pays, nouveaux adhérents de l'UE, le référendum a été lancé par un parti, l'UDC, qui ose encore se dire gouvernemental. Ce vote, il faut le gagner non seulement pour les arguments qui seront avancés (maintien de bonnes relations avec l'UE, avantages économiques que nous obtenons de la part de ces pays en forte expansion), il faut le gagner pour conforter la conviction que, en tant que pays riche, nous sommes aussi redevables envers nos partenaires.

Nos assurances sociales souffrent d'un financement insuffisant. L'assurance chômage est en déficit, celui de l'AI est catastrophique, le problème de l'AVS se posera dès 2015. Le 15% de TVA minimal imposé à tous les pays européens nous offre une marge de manœuvre à utiliser progressivement. Or la majorité de droite s'y refuse obstinément. Même un modeste 0,8 point pour l'AI n'est pas assuré.

Ce sont deux exemples des luttes concrètes et agendées qu'il faut engager et gagner. Sans ce contexte, la discussion sur le rapport ne sera qu'académique, et l'on pourra aussi mettre au point la logomachine du débat parlementaire sur l'Europe. ag

Demandez votre mot de passe!

Tous les abonnés de *Domaine Public* peuvent accéder à notre site Internet. Il suffit de nous communiquer une adresse électronique afin de recevoir un mot de passe personnel, indispensable pour consulter nos pages.

# Chacun pour soi, l'OMC pour les autres

**A** quoi peut bien servir l'AELE aujourd'hui (Association européenne de libre-échange)? Cette vieille organisation créée pour être un pendant au marché commun - on ne parlait pas encore d'union européenne à l'époque - réunit encore quatre pays : l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse. L'AELE est aujourd'hui un paravent utile pour négocier des accords bilatéraux.

Le principe de l'OMC est connu : chaque pays ou chaque groupe arrive avec ses propositions, mais aussi ses interdits, et les met sur la table. Le but consiste ensuite à parvenir à un consensus général, ce qui se révèle totalement impossible depuis quelques années, en particulier autour des services et des produits agricoles.

Or, face aux difficultés des négociations à l'OMC (cycle dit de Doha), les grandes puissances économiques multiplient les accords et les négociations de libre-échange de pays à pays ou de groupe de pays à groupe de pays.

## La fin des règles communes

La méthode de l'OMC est peut-être trop complexe, mais elle assure au moins une certaine protection aux plus faibles, grâce à l'existence de dispositifs de recours. Avec ses insuffisances et ses faiblesses, l'OMC assure un minimum d'ordre international, alors que les accords bilatéraux de libre-échange traduisent le plus souvent l'intérêt du pays dominant, qui pourra inonder de ses produits manufacturés le pays le plus pauvre, lequel en compensation réussira

tant bien que mal à exporter ses produits agricoles et ses matières premières. Par ailleurs la matière première essentielle de la planète, le pétrole, est totalement hors OMC.

Loin d'être réjouissants, les échecs de l'OMC entraînent ainsi une parcellisation générale. L'AELE, donc la Suisse, a signé récemment des accords de libre-échange avec la Corée du Sud et le Maroc. Des négociations sont en cours avec le Japon et la Chine. Certes, ce ne sont pas là des pays faibles et le Maroc n'est pas dépourvu de moyens ni d'ambitions. Mais c'est le principe lui-même qui est contestable, d'abord par la discrimination qu'il instaure entre les nations. Des produits identiques de deux pays différents n'auront pas le même accès au marché. Ensuite toute régulation mondiale de-

vient peu à peu impossible à mettre en œuvre car elle implique non seulement de tenir les engagements multilatéraux et de les développer, mais également de prendre en compte les innombrables traités bilatéraux en cours de négociation ou déjà conclus.

Il y a probablement volonté délibérée d'enlever de la substance à l'OMC, de contourner les quelques règles qui avaient été péniblement mises en place. Lorsque l'OMC sera devenue une coquille vide, il sera trop tard pour crier au loup. Les plus marris seront sans doute ceux qui voyaient dans cette organisation une sorte d'organe de domination des pays riches, alors qu'elle est la seule instance capable de mettre un peu d'ordre dans le chaos des échanges mondiaux. jg

## Mobilité

### Je bouge donc je suis

*Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, évoque les inégalités face à la mobilité, lors d'un entretien publié dans le dernier numéro de la revue Forum, bulletin d'information de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).*

Pour parler des inégalités face à la mobilité, j'ai proposé le terme de « motilité ». La motilité désigne la capacité des gens à se déplacer, or cette capacité est inégalement répartie dans la population. La motilité n'est pas seulement la capacité physique, mais aussi l'accès économique, les compétences en ma-

tière d'organisation des déplacements et l'appropriation des moyens de transports et de communication en fonction de projets. Par exemple, si on a peu d'argent, on peut voyager avec une compagnie aérienne comme Easy-Jet à bas coûts, ce qui nécessite une compétence d'anticipation. Si vous vous y prenez trois mois en avance, vous aurez des prix qui sont très bas pour un voyage en avion. Si vous vous y prenez trois jours avant, ce ne sera pas possible, ce sera très cher. Donc, pour voyager à bas prix, parce qu'on a peu d'argent, on doit être stratégique, tactique. Chaque personne a une capaci-

té à se mouvoir qui est définie par un certain nombre d'accès, par exemple, un accès aux systèmes de transport. Il s'agit ici d'une question de localisation, qui renvoie à la fois à la personne et au contexte. Dans la motilité, les compétences sont essentielles : un permis de conduire, la connaissance des réseaux de transports publics, des conditions de circulation, etc. Mais il y a des compétences encore plus fondamentales, qui concernent l'organisation dans la vie quotidienne. Par exemple, une mère qui a une activité professionnelle développe considérablement les capacités de coordonner dans le

temps et l'espace ses activités familiales et professionnelles, ce qui nécessite des compétences en matière d'organisation de la mobilité. Ces compétences ont pour but de trouver des solutions de déplacements ingénieuses, qui permettent aux gens de mener une vie quotidienne agréable.

La motilité est inégalitaire à deux niveaux : les personnes peuvent en être fortement ou faiblement dotées en termes d'accès et/ou de compétences ; elles peuvent habiter dans des contextes offrant des potentiels plus ou moins riches en matière de possibilités de déplacements et d'aménités.

# Apprendre de l'analyse comparée

Mieux saisir l'impact des mesures adoptées par les autorités sur l'appareil productif et la consommation, c'est l'objectif poursuivi par la *Revue de science politique* dans un numéro consacré aux tentatives du gouvernement suisse de maîtriser la conjoncture.

La santé économique d'un pays dépend-elle de la nature des institutions et des décisions de ses autorités politiques? La question mérite d'être posée quand on sait à quel point les gouvernements se prévalent de la moindre embellie conjoncturelle et les partis promettent des lendemains économiques qui chantent. *La Revue suisse de science politique* a ouvert le débat à propos de la Suisse, en examinant les résultats de nombreuses études comparatives.

On connaît les problèmes de l'économie helvétique. Depuis un quart de siècle, elle comptabilise la plus faible croissance des pays de l'OCDE. Longtemps championne mondiale du revenu par tête, la Suisse a chuté à la cinquième place en 2003, talonnée de près par la Belgique, l'Islande, le Royaume-Uni, l'Australie, les Pays-Bas, le Canada, l'Autriche et le Danemark. Certes elle s'en sort encore très bien si l'on se réfère au produit national, qui intègre les revenus acquis à l'étranger. Mais ce succès doit plus aux conditions qui prévalent à l'extérieur qu'à la politique économique helvétique. De plus et contrairement à une idée courante, la Suisse n'occupe pas une position de pointe dans le commerce extérieur. Son économie reste très dépendante de l'Union européenne qui absorbe 60% de ses exportations, alors que 7% des exportations de l'Union parviennent en Suisse.

Notre économie possède néanmoins certains atouts: taux de chômage comparativement faible, taux d'actifs élevé, conflits sociaux encore rares, financement du système de retraite assuré, fiscalité modérée et dette publique supportable. Mais ce tableau comporte quelques ombres. Le taux de chômage peine à revenir à son niveau d'avant les années nonante; le phénomène des retraites anticipées a fait fondre de dix points le pourcentage des actifs entre 55 et 64 ans. Les entreprises accordent moins d'importance à la collaboration avec les syndicats.

Quelles sont les causes politiques de cette situation? Les études comparatives apportent quelques informations intéressantes. De manière générale, le rôle du politique est surestimé. En effet, les décisions publiques ne provoquent que des changements modestes et les interventions de l'Etat se heurtent à la logique propre du monde économique. A titre d'exemple, les entreprises britanniques ont partiellement éludé la politique anti-syndicale de Margaret Thatcher par crainte de voir détruites les relations sociales en leur sein.

## Le rôle du contexte

Depuis quelques années certains économistes helvétiques accusent les institutions de tous les maux: la structure fédérale, la démocratie de concordance et les droits populaires contribueraient à empêcher les réformes indispensables à la bonne santé de l'économie. Or l'analyse comparative dément ce diagnostic. Les régimes politiques basés sur la concordance ne connaissent pas une croissance moins soutenue que les pays où règnent la concurrence entre les blocs politiques et l'alternance. Structure fédérale, indépendance de la banque nationale et démocratie directe sont synonymes de fiscalité moins lourde. Quant à la croissance économique, elle obéit prioritairement à deux variables. Elle fait preuve de dynamisme en fonction de la solidité des droits de propriété, c'est la variable politique. Par contre, elle montre des signes de faiblesse lorsque l'économie est florissante au début de la période d'observation: aux taux de croissance élevés en début de période succède une croissance anémique.

Les effets des politiques économique et sociale dépendent fortement des contextes dans lesquels elles s'inscrivent. Un Etat socialement développé ne prêterait pas plus la croissance et l'emploi qu'un Etat plus timide dans le domaine social. Des politiques du marché du travail généreuses, en matière de chômage notam-

ment, n'ont pas forcément les effets négatifs sur l'emploi que prédit un modèle économique simple. A l'inverse, une politique active de l'emploi ne contribue qu'à certaines conditions à la création de postes de travail. Ainsi si le financement des assurances sociales par prélèvement sur les salaires empêche la création d'emplois faiblement qualifiés, tel n'est pas le cas dans les pays nordiques qui financent leur politique sociale par l'impôt.

A l'évidence, la politique économique ne peut se nourrir de slogans et d'interventions ponctuelles. Elle exige une analyse fine de la situation, une concertation permanente entre acteurs politiques et sociaux et un regard sur le monde qui nous entoure, pour bénéficier des expériences des autres. *jd*

Wirtschaft und Politik in der Schweiz.  
*Revue suisse de science politique*, vol.11, automne 2005.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Alex Dépraz (ad)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Daniel Marco (dm)**  
**Alberto Nessi**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**

# Quand l'ignorance mutuelle se déguise en multiculturalisme

**Le prix Nobel Amartya Sen se penche sur le multiculturalisme. Dans un article du *Courrier international*, il analyse les vertus et les défauts d'un concept passe-partout.**

Le multiculturalisme est un concept fort à la mode, mais rarement explicité. D'où l'intérêt d'un article d'Amartya Sen, paru dans un récent numéro de l'hebdomadaire *Courrier international* (n° 814 de juin 2006). «Multiculturalisme: S'extasier devant la composition de l'équipe de France de football» aurait pu écrire Gustave Flaubert dans son *Dictionnaire des idées reçues*.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, fait écho notamment à une polémique surgie à la suite d'un article paru dans *Le Monde*, six semaines après les attentats de Londres en juillet 2005. L'article était intitulé «Le modèle multiculturel bri-

tannique en crise», en référence aux terroristes impliqués, nés et élevés en Grande-Bretagne; on parlerait ici de «secondos».

Amartya Sen estime que «la véritable question n'est pas de savoir si le multiculturalisme est allé trop loin», comme le suggérerait l'essentiel du débat amorcé par le quotidien français. Selon lui, il est crucial de distinguer «entre le multiculturalisme et ce que l'on peut appeler le monoculturalisme pluriel». Ainsi les cuisines anglaise et indienne peuvent toutes deux, recettes à l'appui, se réclamer du multiculturalisme. Mais l'auteur relève que lorsque deux styles ou traditions se côtoient sans jamais se joindre, on est en présence du

monoculturalisme pluriel. «L'existence d'une diversité des cultures qui peuvent se croiser comme des navires dans la nuit constitue-t-elle un exemple réussi de multiculturalisme?», se demande Sen.

Il dénonce le piège des identités figées qui ne prendraient pas en compte la liberté des individus, en particulier les visées identitaires religieuses. «Les habitants de la planète ne peuvent pas être perçus exclusivement à travers le prisme de leur appartenance religieuse, comme une fédération mondiale de religions. Pour des raisons similaires, une Grande-Bretagne multiethnique ne peut pas être vue comme un

assortiment de communautés ethniques».

«Il s'agit de savoir si les citoyens d'origine immigrée doivent se considérer en premier lieu comme des membres de communautés particulières et d'ethnicités religieuses particulières, et ne se sentir britanniques qu'à travers cette appartenance, dans une supposée fédération de communautés»

La réflexion d'Amartya Sen est d'actualité dans notre pays où depuis longtemps on tisse un patchwork multiculturel, continuellement remis en question, autrefois, notamment, par les catholiques du Sonderbund, aujourd'hui par l'isolationnisme de la droite nationale. *dm*

## Suite de la première page

### Mariages blancs

Pendant la Réforme, certaines terres protestantes facilitaient le mariage des immigrés pour en faire de nouveaux anti-papistes. Ces temps paraissent aujourd'hui bien éloignés. Le droit au mariage est l'une des garanties fondamentales de l'Etat de droit, figurant dans tous les textes internationaux. La loi sur les étrangers le viole, la décision de la commission des institutions politiques le piétine. Une dérive hélas emblématique de l'évolution récente du droit des étrangers. Dans ce contexte, les difficiles campagnes du 24 septembre montrent leur nécessité. Pour que tous ceux qui veulent résister le disent. *ad*

#### Les étapes de la dérive

Droit actuel: selon le Code civil (CC), le mariage ne peut pas être annulé si les époux l'ont conclu dans le seul but d'obtenir un titre de séjour. L'ordonnance sur l'état civil prévoit que les fiancés doivent présenter des documents permettant d'établir les principaux éléments personnels. Une exigence qui donne lieu à des pratiques variables dans les cantons. S'il demeure valable civilement, le mariage fictif peut entraîner la révocation de l'autorisation de séjour obtenue frauduleusement; la naturalisation facilitée, qui est aussi une conséquence du mariage, peut également être annulée dans un délai de cinq ans.

Loi sur les étrangers: Elle modifie le CC. L'officier d'état civil peut refuser de célébrer le mariage si l'un des conjoints ne veut «manifestement» pas mener une vie commune, mais éluder les dispositions sur le séjour des étrangers. Le mariage blanc peut être annulé en tout temps. L'annulation du mariage met aussi fin au lien de filiation avec le père.

Initiatives parlementaires adoptées par la CIP du Conseil national: selon une nouvelle révision du CC, le mariage ne peut être célébré que si les fiancés produisent un passeport suisse, une autorisation de séjour ou un visa valables. Le délai de cinq ans pour annuler la naturalisation facilitée en cas de dissimulation de faits essentiels devrait en outre être allongé.

# Des subversifs si ordinaires

**Entre la fête et le défilé en musique, les homosexuels s'interrogent sur l'avenir de leur désir de parenté encore soumis au rejet et aux entraves légales.**

Les homosexuels dynamitent la famille. L'évidence biologique vacille et, avec elle, l'ordre social qui en découle. Mère, père et enfant éclatent en mille morceaux. Le désir de procréer et d'élever affirmé par les gays et les lesbiennes trouble le dessein hétérosexuel du monde. Un peu à l'écart de la fête urbaine et sensuelle dans les rues de Lausanne, la Gay Pride discute les grandes questions qui excitent la communauté: homophobie, sadomasochisme, santé. Et surtout, elle questionne la charge subversive des amoureux du même sexe devenus parents.

## Les mots des parents

Dans l'intimité d'un auditoire universitaire - la conversation se déroule entre amis et semblables - on déchant vite. Les homosexuels n'aspirent pas à la subversion. Il y a certes une minorité militante, partisane du grand chambardement au nom de la liberté du sexe et des sexes, mais le plus grand nombre veut vivre sereinement son amour selon son orientation. Le combat, le face à face parfois virulent, glisse aujourd'hui vers le besoin de reconnaissance. Sans quitter la rue, et un certain appétit de scandale, il convoque droits et institutions à la recherche d'égalité et de justice sociale. La communauté, forcément tournée sur elle-même, préoccupée par sa survie, espère se dissoudre tôt ou tard dans le corps social quittant les marges, même dorées, d'un univers à part, souvent discriminé.

A la fois festif et rassurant, le rapprochement - de la différence affichée au partage - passe également par les mots. Des com-

portements nouveaux - comme élever un enfant en dehors de l'opposition des sexes - des liens inédits réclament un vocabulaire pour les dire. Une fois enfanté, adopté, à coup de subterfuges et de détours plus ou moins légaux, il faut s'appeler, se donner un nom. D'emblée, la langue du couple traditionnel vacille, ne suffit pas, accuse ses absences. L'aphasie, l'impossibilité de désigner, guette la famille homosexuelle. L'injonction presque biblique «tu n'auras qu'un père et qu'une mère» bride la richesse, quelques fois chaotique, des ménages gays. Comment identifier la femme qui a porté l'enfant et celle qui l'a reconnu? Que faire de l'homme donneur de sperme? Parents et géniteurs font le grand écart, ils sont désormais distincts. La nature n'épuise pas le social. Celle qui accouche d'un enfant n'est plus la seule maman. Celui qui donne sa semence n'est plus le seul papa. La parenté homosexuelle, sans être le fer de lance d'une subversion illusoire, précipite en revanche la reconversion d'un système déjà ébranlé par le divorce, les familles reconstituées, les parents célibataires. Qui cherchent également les mots de leur destin.

## Le plaisir de la norme

Les études des familles homosexuelles confirment cette tendance, à mille lieux de bouleverser la routine hétérosexuelle. L'inventaire des travaux disponibles, rares et centrés sur les lesbiennes, montre la volonté acharnée d'exister en accord avec son identité, plutôt que l'engagement pour un renversement des modes de vie majoritaires. La révolution n'est pas au programme. On ne combat pas la norme, on la poursuit pour l'amadouer au nom de son intégrité. Par contre, on réinvente le quotidien à deux. Les tâches éducatives et ménagères se répartissent mieux qu'ailleurs. Les hiérarchies varient et se négocient à répétition. En gros, tout le monde passe l'aspirateur et prépare les repas, amène la progéniture à l'école et s'occupe des devoirs.

Les garçons jouent avec les camions et les filles avec les poupées. Les parents gays ne dérangent pas l'éclosion sexuelle de leurs fils et des leurs filles qui semblent manifester une plus grande ouverture à l'égard d'autrui. Et ne produisent pas davantage d'homosexuels que le reste des foyers.

Les problèmes, sinon les conflits, émergent en dehors de la maison. En classe, notamment, où la différence saute aux yeux quand les élèves découvrent et comparent leurs entourages. Là encore, l'hétérosexualité impose son étalon. Il faut s'y mesurer. C'est pourquoi le souci d'intégration désamorce l'envie d'en découdre.

## La jurisprudence en marche

Or, si l'homoparentalité ne garantit pas la subversion, elle pousse le droit à évoluer, à l'image du langage. Gays et lesbiennes s'arrangent depuis toujours avec les règles et les lois hétérosexuelles. Ce travail de sape, aux flancs, donne des fruits, car la jurisprudence élargit, quoique lentement avec des avancées aussi soudaines que les reculades, leurs prérogatives parentales (voir le partenariat enregistré accepté par le peuple le 5 juin 2005). Jusqu'au but ultime représenté par la reconnaissance d'une filiation arrachée à ses amarres biologiques. Car le sens du corps déborde la chair, il touche au social. L'origine du vivant ne se résume pas à la fécondation, elle concerne un réseau d'attaches, de sentiments et de choix qui façonnent son identité. La revendication homosexuelle trouble ainsi le lien exclusif, entre géniteur et parent, inscrit dans les codes. *md*

Domaine Public part en vacances d'été. Il paraîtra à nouveau le 25 août 2006. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien.

Article rédigé à partir de *Homoparentalité: une subversion?* atelier offrant un panorama des divers modes de parentalité gays et lesbiens.

Intervenant-e-s:  
Anne Cadoret, CNRS-Grasse;  
Morgane Gourhant, Mémoire du DEA en Etudes Genre, Universités de Genève et Lausanne;  
Bruno Perreau, CRPS Paris I.

# La promenade à Berne

**Nous publions un extrait du récit de Alberto Nessi, paru dans un recueil de textes et de photos consacrés au Parlement. Le narrateur, tessinois, visite Berne et assiste à deux séances du Parlement.**

**E**n flânant à travers la ville, je pense à ma première journée passée au contact du «pouvoir suprême de la Confédération». C'est étrange. J'ai ressenti la même sensation, mêlée de crainte et d'envie de me cacher, qu'au service militaire, lorsque le désir «suprême» était celui de se planquer. Cette sensation a été interrompue par quelques éclairs de passion politique, par exemple lorsque la socialiste a qualifié de lâche cette silhouette noire qui voulait épargner sur le dos des étrangers. Bien dit, l'amie! Et à ce moment-là, j'ai vu le visage du peuple derrière les discours des parlementaires. J'ai vu le Tamoul, le Roumain, le Portugais et, tout à coup, je me suis aperçu que leurs visages avaient les mêmes traits que le mien. Ils me ressemblaient. La même crainte et la même envie de se cacher. L'homme vêtu de noir était parvenu à produire cette mutation génétique: j'étais ce peuple. Et j'ai aussi pensé à ma fille étudiante, qui est en train de faire une recherche sur les femmes immigrées analphabètes à Genève. J'ai pensé à mon ami Guru, qui est ouvrier dans l'horlogerie à Coldrerio. J'ai pensé à Fabio, qui s'est enfui du Kosovo. J'ai pensé à Ali, le dissident iranien qui m'a aidé à faire mon jardin. Et ce doit être pour cela qu'un dogue vêtu d'une chemise bleue s'est jeté sur moi lorsque, à la fin de la séance, je m'en allais du mauvais côté, avec ma petite étiquette sage-ment accrochée à ma chemise: parce que j'étais devenu un étranger.

Je retrouve le peuple dans la salle du Conseil des États. Il est vêtu de couleurs vives, avec de grands chapeaux et des pantalons qui s'arrêtent au genou; il est surveillé par un garde portant un couvre-chef du XVIII<sup>e</sup> siècle et précédé par un sonneur de cor habillé de blanc et de rouge. Il y a des femmes mais, comme les enfants et les petits chiens, elles restent en marge (elles y resteront jusqu'en 1971). Le peuple de la fresque ornant la paroi de la salle est celui d'une Landsgemeinde, telle que le peintre se l'imagine plus d'un siècle avant son époque. On retrouve donc, ici encore, un symbole passéiste qui mythifie la démocratie directe. Il me rappelle, par antithèse, un fameux tableau de foule conservé au Musée d'Orsay, à Paris: *L'Enterrement à Ornans*, de Courbet. Mais, alors que dans cette œuvre-là le maître du réalisme représente la réalité de son temps dans toute sa dureté, ici notre brave peintre fédéral a imaginé une scène de spectacle folklorique, comme il l'avait déjà fait dans une verrière de l'entrée, en donnant une vue idéalisée de l'industrie textile. À Berne, on se lève tôt. La séance commence à huit heures du matin («Le Suisse se lève tôt, mais se réveille tard...»), comme semble l'avoir dit Denis de Rougemont), ici, dans la salle de la Chambre haute. Cette salle a une allure intime, familièrement cossue: des dentelles de Saint-Gall aux fenêtres et des caissons de chêne au plafond. Et tout ce bon bois suisse qui évoque les chalets de nos montagnes! Ici, pour voter, on lève

la main, comme au bon vieux temps. Comme au Conseil communal dans un village. Et on prend la parole en restant assis à sa place, sans toute une mise en scène.

Dans la salle de la Chambre basse par contre, c'est une tout autre musique. On parade devant le décor de théâtre qui occupe toute la paroi, derrière l'estrade présidentielle: des petits nuages blancs flottent au-dessus du berceau de la Confédération, au-dessus d'un Lac des Quatre-Cantons du bleu le plus profond, au-dessus du royaume pur de l'«homo alpinus». Une femme nue, camouflée derrière les nuages, tient dans sa main un fragile rameau d'olivier. La voix de Madame Bernasconi, qui est en train de parler de la haute surveillance sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes, devient un bruit de fond dans la salle, bercée à son tour par le bruit de fond du va-et-vient de ses collègues, qui feuilletent les journaux du matin et mènent leurs affaires.

Maintenant, celui qui parle a une queue-de-rat. On dirait Fiorello. Il présente le rapport de majorité sur l'initiative populaire pour des aliments produits sans manipulations génétiques. Puis un représentant des paysans opposé aux manipulations monte sur le ring et montre une pomme de terre à ses collègues. Dans sa réponse, Fiorello réplique avec une carotte.

Et voici le vrai boxeur, mais ce n'est pas un parlementaire. Ce n'est pas non plus un conseiller fédéral. C'est l'huissier. Ou, plus précisément, l'ai-

de-huissier Fritz Chervet. Il a eu une enfance très pauvre et un mauvais instituteur; il a fait tous les métiers - depuis celui de menuisier à celui de chauffeur de corbillard - et puis, pour se refaire, il s'est mis à la boxe. Poids mouche, moins de quarante-huit kilos. Un des meilleurs boxeurs professionnels suisses de tous les temps. Très maigre, il passe maintenant entre les parlementaires avec légèreté et souplesse. Léger comme une libellule. Il marche sur la pointe des pieds, on dirait qu'il danse. Il tient dans ses mains les papiers qu'il doit distribuer. Car ici, il y a beaucoup de papier: près d'un kilo par jour. Qui sait s'il vote à gauche, le bon Fritzli, qui a grandi avec ses quatre frères dans le quartier prolétaire de Ausserholligen? Ou bien peut-être vote-t-il comme les mineurs italiens de la société Alptransit, dont j'ai fait la connaissance récemment, sur le chantier de Bodio, qui s'enthousiasmaient pour l'«Alliance nationale»?

Alberto Nessi

Alberto Nessi est né à Mendrisio en 1940. Il a fait ses études à l'École normale de Locarno et à l'Université de Fribourg. Il se consacre aujourd'hui entièrement à l'écriture et vit à Bruzella. Auteur de cinq recueils de poèmes et de quatre ouvrages en prose, il a également publié une anthologie de textes et de témoignages sur la Suisse italienne et écrit plusieurs livres en collaboration avec des artistes. Nombre de ses ouvrages ont été traduits en allemand et en français. Il collabore de temps à autre à divers journaux et périodiques.